



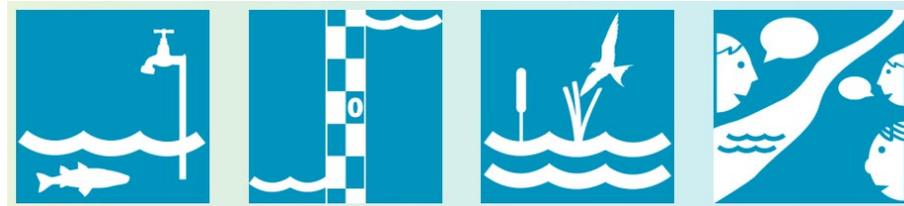
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures :

Ambition, enjeux, évolution, priorités, & Consultation 2021



Aymeric Dupont - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Assemblée générale du Graie – 08 avril 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déroulement

1. Le calendrier de travail et la feuille de route du Comité de bassin
2. Ambition du projet de Sdage 2022 – 2027 et son programme de mesures
3. Résumé du projet de Sdage 2022 – 2027 et son programme de mesures
4. Focus sur les thématiques « micropolluants, milieux aquatiques et urbanisme »
5. Du projet au document validé : la consultation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



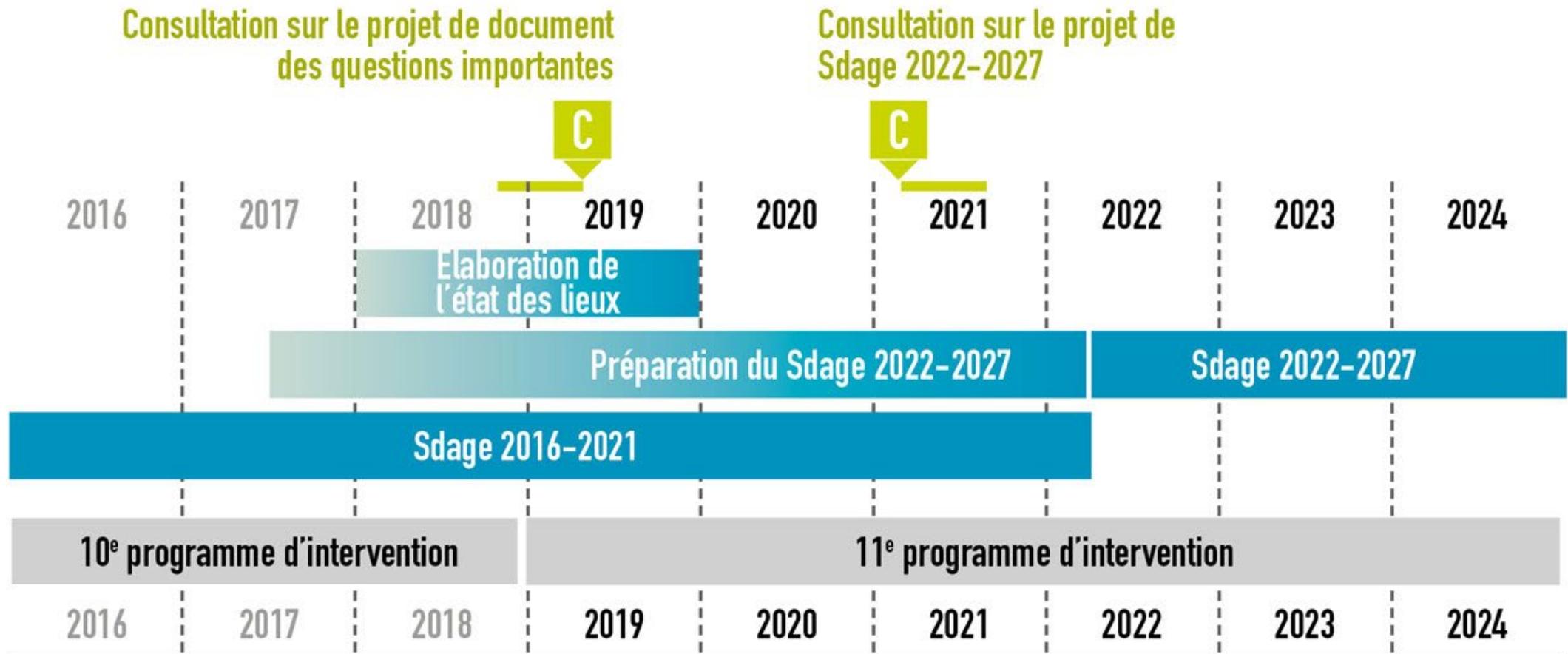
1. Le calendrier de travail et la feuille de route du comité de bassin



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision du Sdage 2022 – 2027 : calendrier de travail du CB



C Consultation

Projet de Sdage 2022 – 2027 : Feuille de route du comité de bassin

Comité de bassin du 28 novembre 2018 : 4 grands principes

1. Porter une égale attention à l'élaboration des deux documents (Sdage et PdM)
2. Viser la mise à jour du Sdage simple, dans la continuité du Sdage 2016 - 2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte
3. Prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne
4. Prendre en compte l'étude « éclairer les dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne »

Projet de Sdage 2022 – 2027 : Feuille de route du comité de bassin

4 orientations thématiques données par le Ministère :

1. A l'échéance 2027, aucune masse d'eau ne doit être déclassée par les pollutions dites « classiques » provenant des stations de traitement des eaux usées
2. Restauration prioritaire de la qualité de l'eau brute nécessaire à l'AEP et dégradée par les pressions agricoles (nitrates et pesticides)
3. A l'échéance 2027, rendre franchissable les ouvrages prioritaires identifiés dans le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique
4. Rétablissement de l'équilibre quantitatif dans les secteurs en forte tension, notamment par la mise en œuvre de PTGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Ambition du projet de Sdage et de son PDM



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

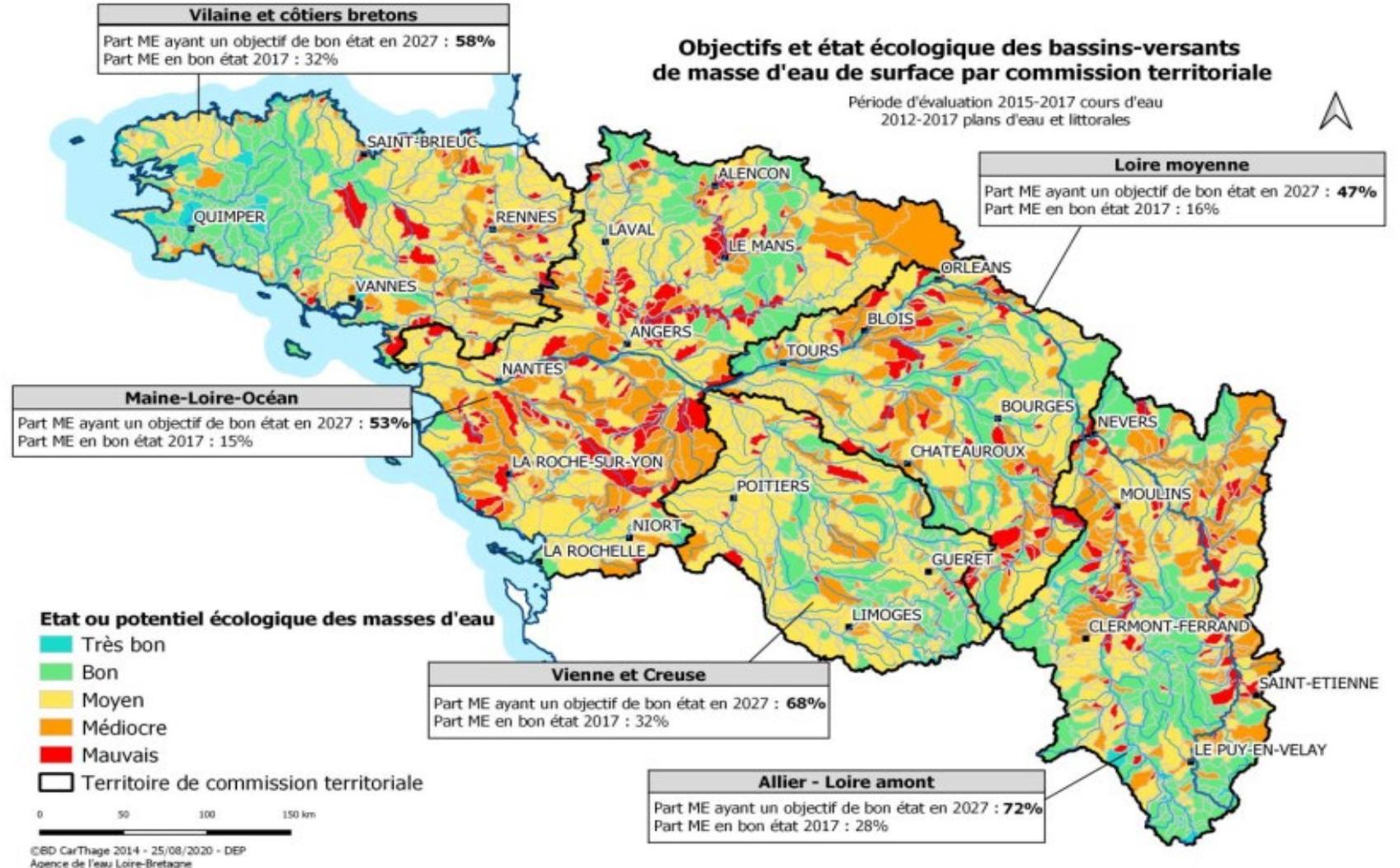
Ambition du Sdage 2022 – 2027 et de son PDM



Objectifs d'état :
61% des masses d'eau
de surface en bon état
écologique en 2027

(Comité de Bassin
22/10/2020)

Aujourd'hui 24 % des ME
de surface sont classées
en bon état. (EdL 2019)





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

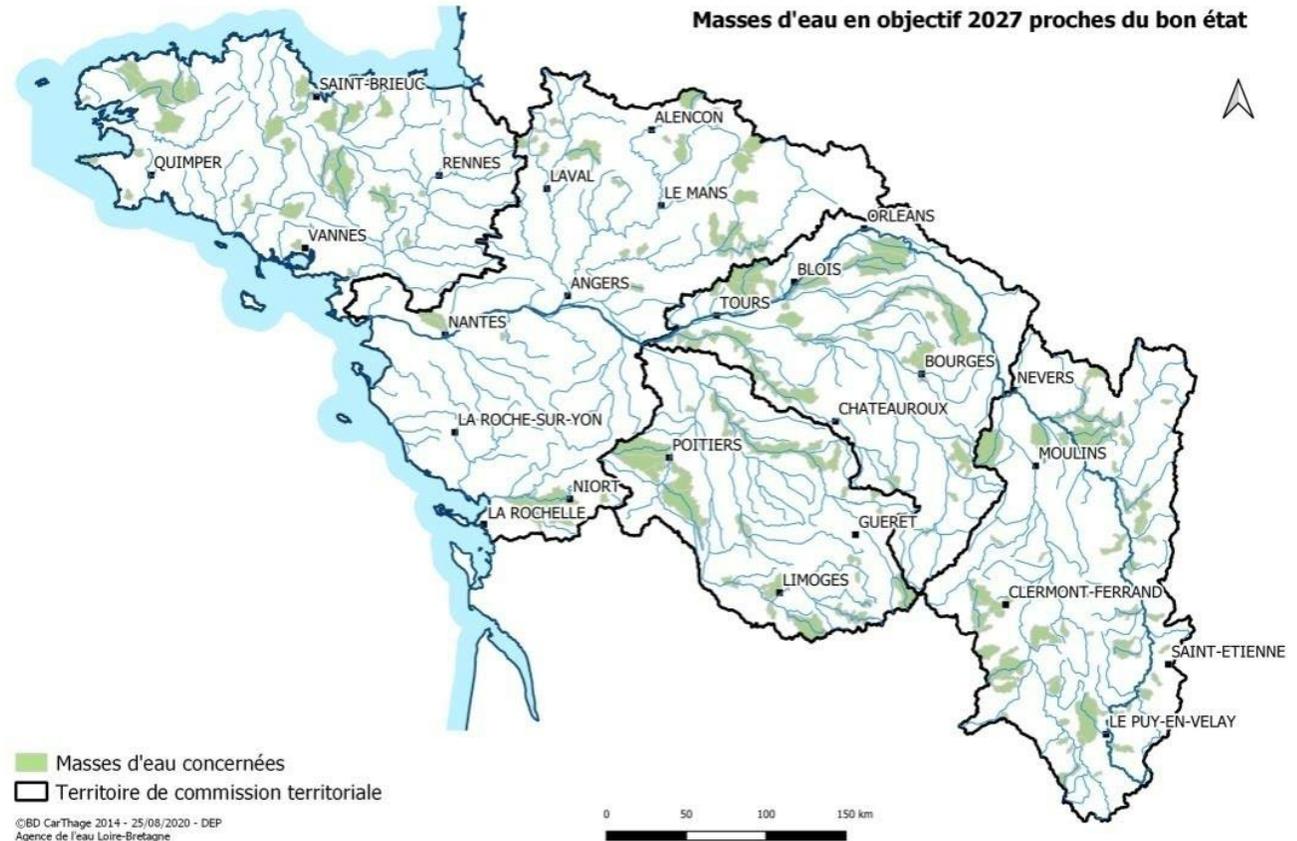
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ambition du Sdage 2022 – 2027 et de son PDM



Afficher une progression rapide
de l'état écologique

Le PDM 2022-2027 met l'accent sur
les masses d'eau « proches du
bon état » avec l'objectif d'afficher
une progression rapide (+ 10 points)
à courte échéance.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Des masses d'eau prioritaires** pour 2027 (gagner 10 points rapidement)
- Agir sur le long terme sur les masses d'eau subissant de multiples pressions : échelonnement de l'effort avec des objectifs intermédiaires

Notion d'**OMS** : Objectifs moins stricts

- Masses d'eau particulièrement altérées par une ou plusieurs pressions
- Une analyse technique menée à l'échelle du bassin, avec une cohérence nationale
- Bon état 2027 pour la plupart des paramètres – les autres paramètres progressent d'1 ou 2 classes dans atteindre le bon état.

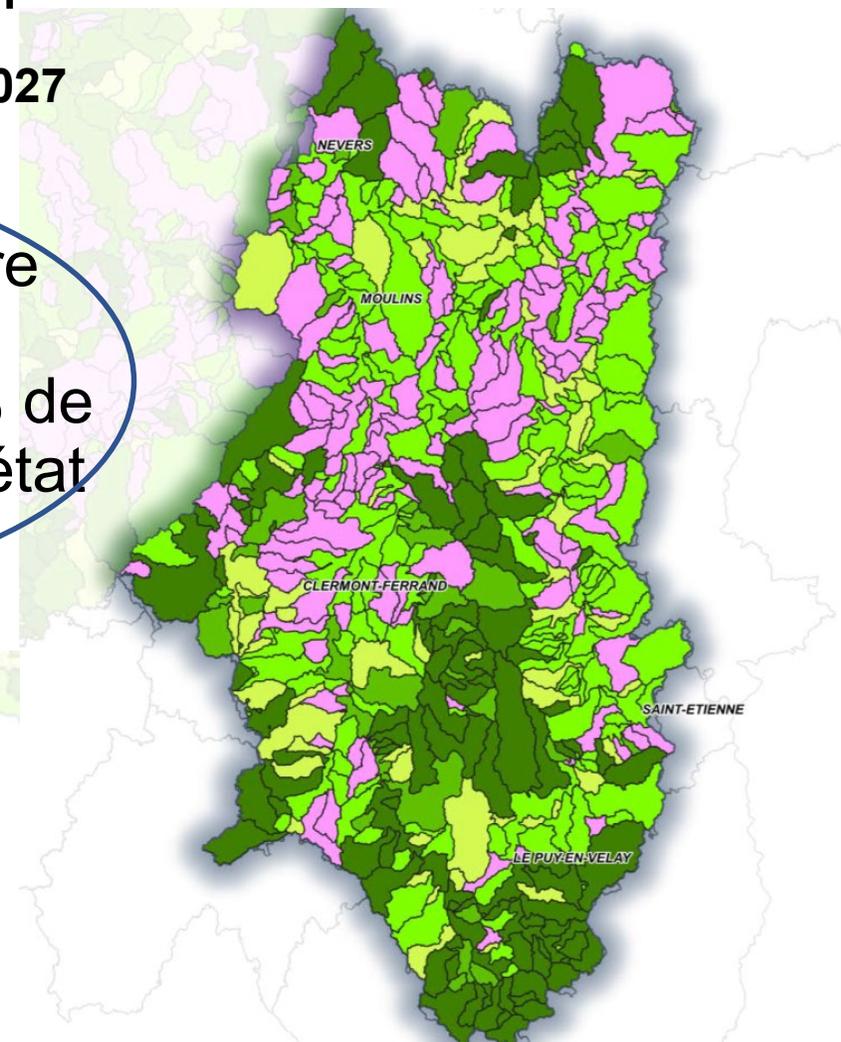
Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

Objectifs d'état écologique
cours d'eau
Projet de Sdage 2022-2027

Objectif sur Allier Loire
amont :
Passer de 28% → 72% de
masses d'eau en bon état
en 2027

- Objectif "bon état" depuis 2015
- Report de délai 2021
- Report de délai 2027
- Report de délai 2027 prioritaire
- Objectif moins strict 2027

Source :
AELB
(mars 2021)





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

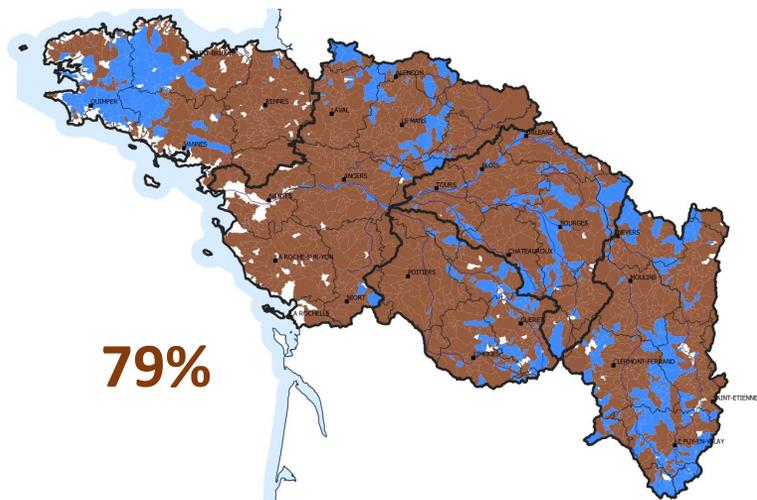
Liberté
Égalité
Fraternité

Ambition du Sdage 2022 – 2027 et de son PDM



Agir en priorité sur :

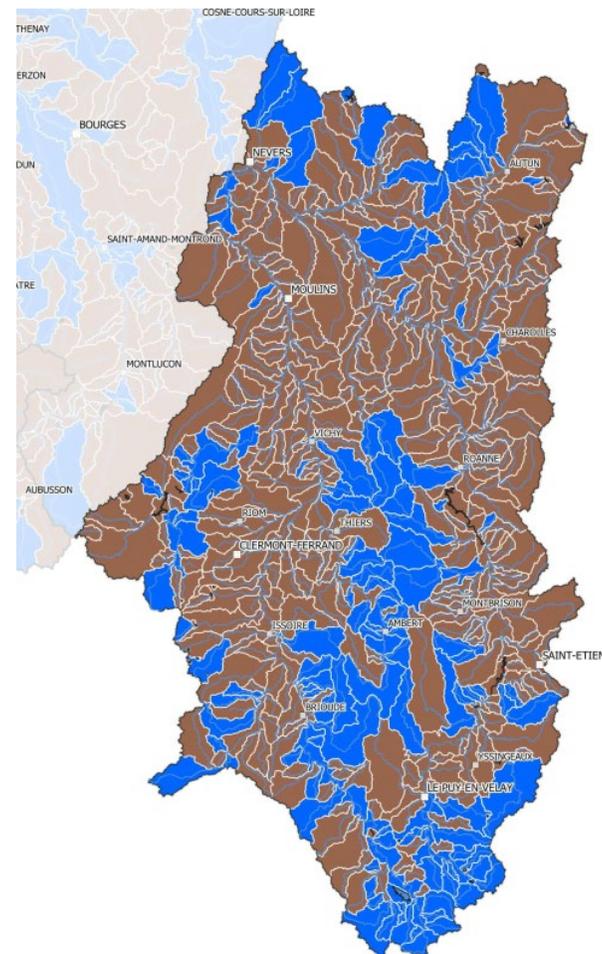
- les pressions significatives du risque de non atteinte du bon état en 2027 ;
- La prévention et la protection des zones protégées (zones de captages, zones de baignade, zones vulnérables, zones sensibles à l'eutrophisation, sites Natura 2000)



79%

Etat des lieux 2019 –
Masses d'eau avec pressions
significatives entraînant un
risque de non atteinte du bon
état écologique en 2027;

Risque
Absence de risque



Commission territoriale
Allier-Loire amont

73% des ME en risque

Risques liés à ...

Macropolluants (STEP, Indus)	22%
Hydrologie	40%
Pollutions diffuses	23%
Morphologie et/ou obstacles à la continuité	62%

Micropolluants : 13%



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Résumé du projet de Sdage 2022 – 2027 et son programme de mesures



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sdage et programme de mesures 2022 – 2027



1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux **micropolluants**
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. **Maîtriser les prélèvements d'eau**
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet de Sdage, en résumé



- Un Sdage dans la continuité du précédent
- Renforcement des exigences :
 - Prise en compte du **changement climatique** (47 % des modifications), notamment sur la gestion quantitative
 - Articulation avec les documents stratégiques de façade (DSF)
- 2 nouveautés majeures :
 - **Refonte du chapitre relatif aux micro-polluants** (renforcement du suivi) → 5 nouvelles dispositions
 - Instauration de nappes réservées à l'alimentation en eau potable en Bretagne
- **8 nouvelles dispositions** : renforcement de la connaissance sur des problématiques émergentes à prendre en compte (micropolluants), les nouveaux usages (géothermie), ou le rôle des Sage.

Le Projet de Programme de mesures, en résumé

- 5 chapitres : Cadrage / Priorités du bassin / coût / mesures par commission territoriale / Socle réglementaire national
- 4 annexes : PAOT / Mesures du PDM / SAP (Systèmes d'assainissement prioritaires) et SEPI (établissements industriels prioritaires) / Liste des ouvrages prioritaires du PAPARCE (Plan d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique)

Nouveau : Création d'un **volet stratégique pour définir des priorités au niveau du bassin et des commission territoriales.**

- Priorités sur les thématiques à traiter : captages prioritaires, conformité Directive ERU...
- Priorités sur les secteurs où concentrer les efforts : masses d'eau, ouvrages prioritaires, système d'assainissement prioritaires, établissements industriels prioritaires.

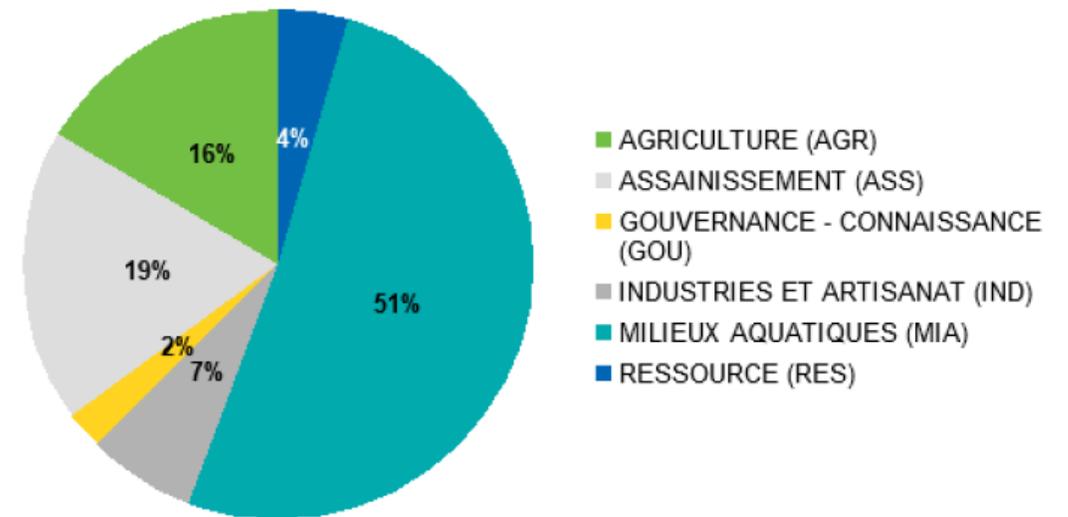
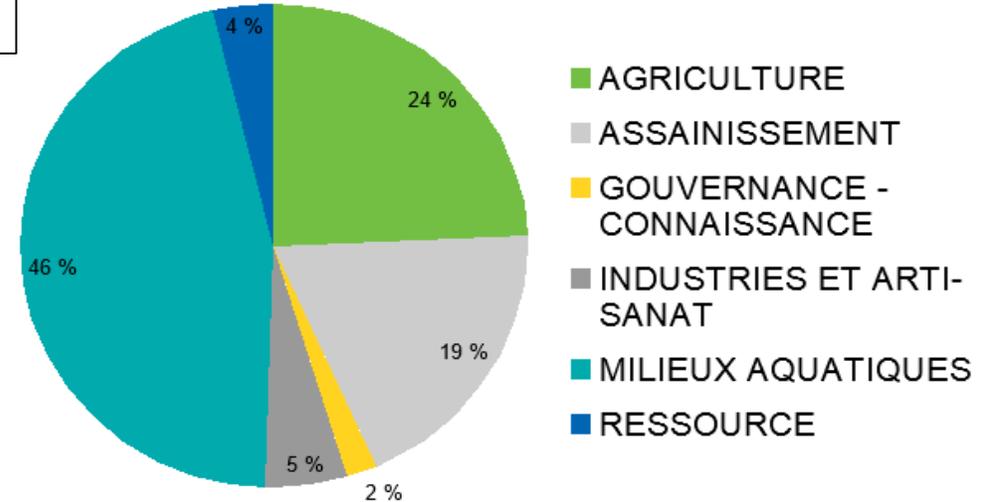
Le Projet de Programme de mesures, en résumé

Répartition mesures par domaine
(en nombre)

Bassin Loire-Bretagne : environ 10 750
mesures

Un budget de 3,6 milliards d'euros sur 6 ans
(soit 45€/habitant/an).

Allier Loire amont : 1986 mesures –
560 millions d'euros/6 ans. (16 % du coût total
estimé des mesures sur le bassin)





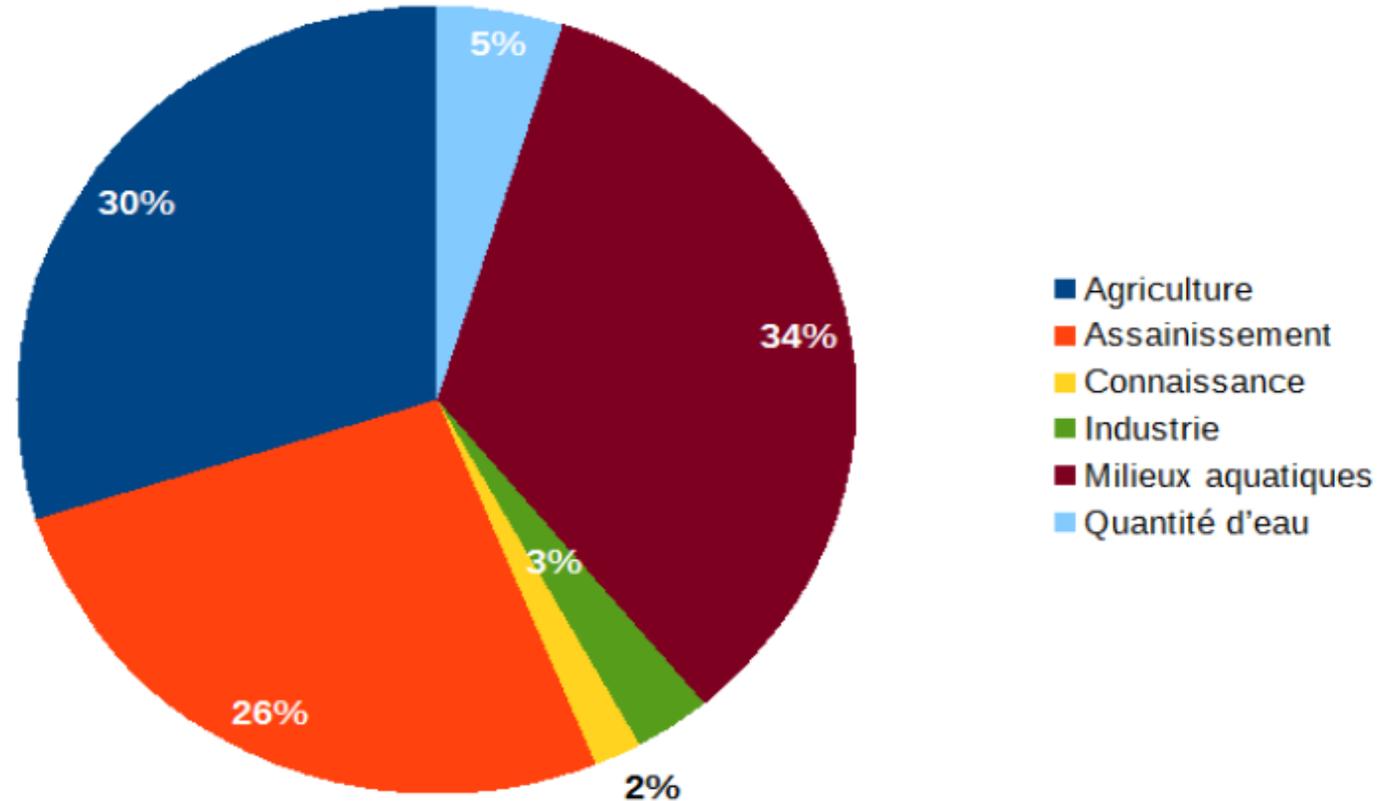
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*



Bassin : répartition du coût entre les grands domaines d'action





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Focus sur les thématiques micropolluants / milieux aquatiques / urbanisme

Réduction de la pollution par les micropolluants (SDAGE - Chapitre 5)

Forte évolution du chapitre 5 par rapport au précédent SDAGE :

- D'une approche ciblée « **substances dangereuses** » (SDAGE 2016-2021) à une approche globale « **micropolluants** » (Projet de SDAGE 2022-2027)
- Prise en compte des évolutions de connaissances :
 - acquises par les collectivités, industriels, surveillance des agences
 - en termes de techniques analytiques, de support (eau, sédiments, vivant)
 - en termes de pollutions émergentes : nanoparticules, perturbateurs endocriniens, etc.
- Intégration des **eaux souterraines** et du **littoral** (lien avec orientation 10B)
- Lien étroit avec chapitres 4 (pesticides), 6 (Protéger la santé), 3 (Pollutions organiques et bactériologiques).

2 principaux objectifs visés :

- **améliorer l'état des masses d'eau dégradées,**
- **réduire les émissions.**

Réduction de la pollution par les micropolluants (SDAGE - Chapitre 5)

5 A : Poursuivre l'acquisition des connaissances :

Rejets et boues :

- Campagnes RSDE (industrie et collectivités) :
- Etudes nationales par branche d'activité

Ecosystèmes

- Prise en compte de la « **liste de vigilance** » (2018 : 14 substances hormones, insecticides, antibiotiques)
 - Liste de **120 « substances pertinentes »** à surveiller par les agences de l'eau;
 - Poursuite des mesures initiées en 2016-2017 (eau, sédiment, biote)
 - Mesures d'effets, bio-essais et bio marqueurs : perturbations physiologiques

NEW 5A-1 poursuivre l'acquisition des connaissances notamment dans les 280 stations d'épuration de plus de 10 000 EH – intégrer les paramètres de la « **liste de vigilance** » en vigueur - s/ (sortie – entrée – boues)

NEW 5A-2 : Pour les plans d'eau concernés par des interdictions de consommation de poissons (Hg, PCB, ...) : **Etat des lieux** : connaître la toxicité, les zones les plus contaminées et les volumes des sédiments stockés dans les retenues de ces ouvrages et à conduire une **analyse technico-économique et environnementale** de leur traitement

Réduction de la pollution par les micropolluants (SDAGE - Chapitre 5)

5 B : Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives

5B-1 : Mettre en place les actions de réduction des émissions, à la juste part des contributeurs – Tableau des objectifs de réduction des émissions (substances d'intérêt pour le bassin Loire-Bretagne).

5B-2 : Pour les collectivités maître d'ouvrages de réseaux d'assainissement :

- Vérifier la prise en compte des **objectifs de réduction** dans les autorisations de rejets.
- Améliorer la connaissance des rejets par temps de pluie (auto surveillance);
- Maîtriser les rejets dans les réseaux d'eaux pluviales.

(Rappel des dispositions 3C2 et 3D).

5B-3 : Pour les stations de traitement des eaux usées > 10000 EH :

- Poursuivre la recherche de substances d'intérêt dans les boues;
- Si détection de substance dangereuse, mener un diagnostic amont.

NEW

5B-4 : Collectivités et industries (installations soumises à autorisation & RSDE):

- Là où la masse d'eau est classée en **risque « micropolluants »**, mesurer et suivre l'impact des rejets en terme d'effets, afin d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réduction de la pollution par les micropolluants (SDAGE - Chapitre 5)



5C - Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations

5C-1 : Volet « micropolluants dans les règlements des services d'assainissement des collectivités de plus de 10000 EH.

NEW 5C-2 : Les études pilotées par les organisations professionnelles pour réduire ou supprimer les rejets sont encouragées ;
Les actions collectives sont encouragées
(Chambres consulaires, associations professionnelles, collectivités compétences)

NEW 5C-3 : Dans les stratégies territoriales de gestion de l'eau (Sage, Contrats territoriaux) :
- Vérifier la nécessité d'intégrer un volet sur la réduction des rejets de micropolluants



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réduction de la pollution par les micropolluants (PDM - priorités)



- **Priorise les plus gros émetteurs** pour la poursuite de la réduction des émissions des industriels et la mise en œuvre des plans d'actions des STEU des collectivités suite aux campagnes RSDE.
- **Rappelle** l'importance de la sensibilisation des acteurs **et privilégie une structuration des collectivités de taille suffisante** pour traiter ce sujet complexe.
- **Prévoit** des mesures d'amélioration des connaissances.
- **S'appuie** sur les mesures d'amélioration du traitement des eaux par temps de pluie (chapitre 3 du Sdage).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Milieux aquatiques

(SDAGE - Chapitre 1, 8, 9, 11)



1- Morphologie des cours d'eau : prévenir leur détérioration et leur redonner fonctionnalité

- Restauration physique des cours d'eau et annexes hydrauliques (1C)
- Restauration de la dynamique latérale des cours d'eau (1C-3)

4 – Dynamique fluviale : préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux en intégrant les paramètres de crues, inondations et transport solide

- Préserver les capacités d'écoulement ainsi que les zones d'expansion des crues (1B)
- Limiter les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur (1F)

2 – Continuité des cours d'eau : rétablir la fonctionnalité des habitats, favoriser la libre circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments

- Réduction des hauteurs de chute des ouvrages – (1D-3 et 1C-2)
- Réduction de l'impact cumulé des ouvrages (1D-2)
- Restaurer le fonctionnement des circuits de migration (9A)

6 priorités transversales

5 – Les zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer

- Une protection à travers les documents d'urbanisme (8A-1)
- La poursuite de l'effort d'inventaire par les CLE et collectivités (8E)
- Des plans d'actions reposant sur des leviers contractuels, réglementaires, fonciers, etc. (8A-2)
- Doctrine nationale « éviter, réduire, compenser » (8B)

3 – Plans d'eau : réduire leur impact sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau

- Création de plans d'eau pas possible dans certaines zones (1E-2)
- Condition de création de nouveaux plans d'eau (période de remplissage, déconnexion du réseau hydrographique) (1E-3)

6 – Les têtes de bassin versant : un capital hydrologique et écologique à préserver

- Les Sage inventorier et hiérarchisent les têtes de bassins versants, et définissent objectifs et principes de gestion (11A-1)
- Vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de bassins versants lors de l'instruction de projets dans ces secteurs
- Les CLE communiquent sur le rôle bénéfique des têtes de bassins versants.

Aménagement du territoire et urbanisme

Approche transversale

QUANTITE

Etudes HMUC : Hydrologie, Milieux, usages, Climat – Approche prospective pour améliorer le partage de l'eau dans le futur
(PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau)

GOUVERNANCE

12 C – Renforcer la cohérence des politiques publiques : outils d'aménagement et d'urbanisme

- 12C-1 : CLE associée à la révision des documents d'urbanisme
- **NEW** 12C-2 : cohérence politique d'urbanisation & gestion équilibrée de la ressource, dans le contexte de changement climatique.

QUALITE

Gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme :

Travailler sur l'ensemble du cycle de l'eau d'un territoire

3D-1 : Prévenir et réduire le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements

- Zonage pluvial avant 2026, avec prescriptions à retranscrire dans les PLU
- Techniques alternatives au « tout tuyau »

3D-2 : Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements

MILIEUX AQUATIQUES

Plans d'eau

- Pas de création de nouveaux dans les réservoirs biologiques

Zones humides

- Inventaires ZH : SCOT, zonages PLUI, PLU... (8A-1)
- Porter à connaissance (8E-1)
 - Séquence Eviter, réduire, compenser (8B-1)

Têtes de bassins versants

Rôle des Sage pour identifier et hiérarchiser les têtes de BV; « Insuffisamment prises en compte dans les politiques d'aménagement du territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Du projet au document validé : la consultation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'importance de participer à la consultation



- Consultation :
 - 1^{er} mars au 1^{er} juillet : assemblées
 - 1^{er} mars au 1^{er} septembre : public
- Recueillir les avis sur ce projet commun de plan de gestion de l'eau pour les 6 prochaines années
- L'ensemble des contributions seront analysées
 - Elles pourront amener à des propositions de modifications que le comité de bassin examinera



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour le bassin Loire-Bretagne



Site internet : *Sdage et Sage en Loire-Bretagne*

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

QUESTIONNAIRE
Donnez votre avis sur...

l'eau et les inondations

Donnez votre avis – Questionnaire

- Documents accessibles en ligne et au siège de l'agence de l'eau
- Notice d'information
- Sdage, mode d'emploi
- Cadre type
- Questionnaire en ligne.

Notre proposition pour les eaux de nos régions en 2027

Enjeu : les risques d'inondation
Sur le bassin Loire-Bretagne, deux millions de personnes vivent dans des zones potentiellement inondables. Face au climat, il nous est de plus en plus difficile de connaître les risques, de prévoir des aménagements et une organisation des territoires plus adaptés.

Actions principales du Sdage
• Préserver les capacités d'écoulement ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions maritimes.
• Planifier l'urbanisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque.
• Réguler les constructions aux personnes et aux biens impliqués en zone sensible.
• Renforcer à la fois les protections des inondations apportées par les digues et les barrages et intégrer l'ensemble des cotés.
• Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.
• En cas d'inondation : se préparer à la crise et faciliter le retour à une situation normale.

Enjeu : le changement et le drainage des zones humides (marais, tourbières...)
Pour implémenter des constructions ou des cultures, ou elles offrent un habitat naturel riche pour de nombreuses espèces, elles jouent également un rôle important d'interception des polluants, d'alimentation des rivières et d'atténuation des crues.

Actions principales du Sdage
• Préserver les zones humides existantes.
• Renforcer, restaurer et recréer des zones humides.
• Faire l'inventaire des zones humides pour améliorer leur connaissance et leur prise en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Enjeu : les pollutions agricoles
Les engrais, pesticides, antibiotiques et les produits de soins vétérinaires sont largement utilisés dans les zones agricoles.

Actions principales du Sdage
• Diminuer l'usage des pesticides et réduire l'apport d'engrais par des pratiques de cultures adaptées.
• Interdire les pesticides et les engrais avant qu'ils ne se retrouvent dans le cours d'eau et les rivières : création de haies, bandes enherbées, couverture des sols, végétalisation des fossés.
• Cibler les actions de lutte contre les pollutions sur les zones les plus vulnérables : sites d'alimentation de captage, plan d'eau pour usage potable.

Enjeu : les pollutions des villes et des industries
Les collectivités et les usagers ont le devoir de protéger les eaux et de respecter les normes de traitement des eaux usées et de mettre aux normes les installations d'assainissement existantes.

Actions principales du Sdage
• Améliorer le collecte et le traitement des eaux usées et des submersions d'égoutiers dans les zones de surface.
• Mettre aux normes les installations d'assainissement existantes.
• Préserver les eaux de pluie dans les projets d'urbanisme : éviter qu'elles se chargent en polluants en ruisselant, permettre leur infiltration directe ou pour être réutilisées (arrosage, toilettes, lavage des voitures, traitement de la pollution qu'elles génèrent...)
• Industries : améliorer les conditions d'élimination des submersions d'égoutiers et des déchets toxiques.

Enjeu : le littoral, lieu d'attractivité et réceptacle de toutes les pollutions, accueille de nombreuses activités : tourisme, baignade, pêche, production de coquillages, ports... en abîme des zones de grande attractivité, mais littoral érodé et saturé.

Actions principales du Sdage
• Réduire la pollution diffuse qui arrive sur le littoral et contribue à la pollution des plages vertes et des eaux côtières.
• Collecter et traiter tous les rejets d'eaux usées des ports, des bateaux, des particuliers, des campings...
• Restaurer et protéger la qualité sanitaire des eaux pour la baignade, le canyoning ou tout et la pêche à pied.
• Protéger et restaurer les marais, vasières, et autres littoraux afin de leur permettre de jouer leur rôle de tampon et de réduire l'impact sur le littoral des activités humaines (dragage, extraction de matériaux...)
• Face au changement climatique, anticiper les besoins en eau potable dans les zones de développement touristique et résidentiel.
• Préserver les zones humides littorales et les zones de marais à eau salée dans les zones de captage pour une meilleure qualité des eaux destinées par une maîtrise des prélèvements.

Enjeu : faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau.
La préservation de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous : les citoyens et acteurs sur les territoires.

Actions principales du Sdage
• Renforcer la participation et l'adhésion des acteurs locaux (collectivités, associations, citoyens, entreprises) pour protéger les territoires par leurs actions.
• Renforcer la concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, citoyens, entreprises) pour travailler avec les plans d'aménagement de territoire et d'urbanisme.
• Appuyer les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les zones humides.
• Mieux prendre en compte les aspects économiques lors des prises de décision.
• Sensibiliser les citoyens pour mieux comprendre les enjeux de l'eau et agir pour sa préservation.
• Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau, ses usages, les pollutions, les actions de préservation par les médias, les réseaux sociaux, les écoles...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI